

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 28 septembre 2021

Objet

**Adhésion de la ville
de Floirac à un
groupement de
commande dans le
domaine de la
fourniture de
matériels scolaires et
pédagogiques y
compris pour les
établissements de la
petite enfance et
autres services
communaux**

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :**

33

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 21 septembre 2021 s'est réuni à 18 heures sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

Etaient présents :

**M. BOURIGAULT – Mme LACUEY – M. GALAN – Mme COLLIN –
M. CAVALIERE – Mme CHEVAUCHERIE – M. IGLESIAS – Mme BARBOT –
M. MEYRE – M. DESCLAUX DE LESCAR – M. DROILLARD –
Mme GRENOUILLEAU – Mme BIJOUX – M. BAGILET – Mme PROUHET –
M. BUNEL – Mme DURLIN – M. ASFOR – Mme SOLA – M. MEHERZI –
Mme ADENIS – Mme FRENEL – M. CALT – Mme ARNOLD –
Mme CASTAGNET – M. LEDOUX – M. DANDY**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Mme SABI à M. CAVALIERE – Mme BONNAL à Mme LACUEY
M. SAILHAN à Mme CHEVAUCHERIE – M. JUIF à M. BOURIGAULT
M. SINSOU à M. CALT**

Mme Hélène BARBOT a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Code de la Commande Publique offre la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes. Ces groupements ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats.

Il apparaît qu'un groupement de commandes pour la fourniture de matériels scolaires et pédagogiques y compris pour les établissements de la petite enfance et autres services communaux permettrait, par effet de seuil, de réaliser des économies importantes et une

optimisation du service tant pour les besoins propres de notre commune que pour ceux des autres communes membres du groupement.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'intégrer le groupement de commandes dans le domaine de la fourniture de matériels scolaires et pédagogiques y compris pour les établissements de la petite enfance et autres services communaux, conformément aux dispositions de l'article L.2113-6 du Code de la Commande Publique.

Ce groupement, constitué en 2018, a pour objet de coordonner les procédures de passation des marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents en ce qui concerne la fourniture de matériels scolaires et pédagogiques y compris pour les établissements de la petite enfance et autres services communaux pour les membres du groupement, ce qui pourra amener à la conclusion d'un ou de plusieurs contrats.

Le groupement a pour objectif de couvrir un besoin précis, donc de lancer une seule consultation.

La Ville de Bordeaux assurera les fonctions de coordonnateur du groupement.

A ce titre, la Ville de Bordeaux procèdera à l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants, ainsi qu'à la notification des marchés, accords-cadres et marchés subséquents.

L'exécution est assurée par chaque membre du groupement.

Les modalités précises d'organisation et de fonctionnement du groupement sont formalisées dans la convention constitutive jointe au présent rapport.

La commission d'appel d'offres du groupement, comme le prévoit le code général des collectivités territoriales (CGCT) sera la CAO du coordonnateur composée dans les conditions de l'article L 1411-5 du CGCT.

En conséquence, vu l'intérêt que représente pour la commune ce groupement de commande ci-dessus exposé, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'y adhérer selon les termes de la convention constitutive de groupement, annexée à la présente délibération ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment son article L.2113-6 ;

Considérant que notre commune a des besoins en matière de fourniture de matériels scolaires et pédagogiques y compris pour les établissements de la petite enfance et autres services communaux ;

Considérant que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir de meilleurs prix ;

Considérant qu'il est proposé à la commune d'adhérer à un groupement de commandes concernant l'achat de matériels scolaires et pédagogiques y compris pour les établissements de la petite enfance et autres services communaux ;

Vu l'avis de la commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, Démocratie Participative et Agenda 21 en date du 14 septembre 2021,

Le Conseil Municipal, après délibéré,

ADHERE au groupement de commande.

ACCEPTE les termes de la convention constitutive de groupement.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention constitutive du groupement afin de valider l'adhésion de la commune et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

AUTORISE le coordonnateur à signer les avenants à la convention constitutive.

AUTORISE le coordonnateur à signer les marchés à intervenir pour le compte de la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les avenants aux marchés le concernant.

Nombre de votants : 33
Suffrages exprimés : 33
Pour : 33
Contre :
Abstention :

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus

Et ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 29 septembre 2021



Le Maire,